

# Propriétaire occupant : Votre logement nécessite une remise aux normes ?



Aides financières



Visite à domicile



Conseils techniques

La **Ville de Montbard** et ses partenaires vous accompagnent dans votre projet grâce à l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain**



Électricité et plomberie vétustes, simple vitrage, toiture à rénover, travaux lourds à réaliser, les **dispositifs « Habiter Sain » et « Habiter Serein »** permettent de financer les travaux de rénovation globale dans le logement.

Si vous avez un **projet global de remise aux normes** de votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'aides de l'Anah, du Conseil Départemental et d'autres financeurs (*sous conditions*).

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les **propriétaires occupants** de leur logement à titre de résidence principale, **sous conditions de ressources** (plafonds définis par l'Anah).

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- **Mise en sécurité** du logement ;
- Installation ou **rénovation des réseaux** d'eau, électricité et gaz ;
- Création d'une **salle de bain et toilettes** ;
- Consolidation/confortement de **fondations** ;
- Remplacement de **toiture** ;
- Travaux d'**amélioration énergétique** (isolation intérieure et extérieure, menuiseries extérieures, système de chauffage...) ;
- ...

## QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit être **construit depuis 15 ans ou plus** ;
- Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié d'un **Prêt à Taux Zéro** pour l'accession à la propriété depuis 5 ans ;
- Le logement doit être occupé à titre de **résidence principale** ;
- Travaux réalisés par des **professionnels Reconnus Garants de l'Environnement** (pour ceux relevant de l'amélioration énergétique) ;
- Atteinte de l'**étiquette E** et **gain énergétique de 35% min.** après travaux ;
- Le propriétaire doit **occuper le logement pendant 3 ans** après la fin des travaux (condition étudiée au cas par cas) ;

 **Attendre la validation de l'ensemble des financeurs pour commencer les travaux.**

# EXEMPLE DE PROJET

Monsieur et Madame G., propriétaires aux revenus très modestes, habitent dans une **maison de 52 m<sup>2</sup> construite dans les années 1800**. Ils contactent l'association SOLIHA pour connaître leur éligibilité au dispositif d'aide de l'Anah pour **rénover leur logement**.

## TRAVAUX PRÉCONISÉS PAR LE TECHNICIEN SOLIHA :

Travaux de mise en sécurité :

- Mise aux normes de la **plomberie** ;
- Mise aux normes de l'**électricité**.

Travaux d'amélioration énergétique :

- Remplacement du **système de chauffage** ;
- **Isolation** des combles aménagés ;
- Installation d'une **VMC** (Ventilation Mécanique Contrôlée) simple flux.

**Gain  
énergétique  
de 35 %**



Passage d'une  
étiquette DPE  
F à E

Montant des travaux :  
**50 537 € HT soit 53 074 € TTC**

## SUBVENTIONS ACCORDÉES :

 Agence nationale de l'habitat Anah	 Côte d'Or LE DÉPARTEMENT	 MONTBARD Cité de Buffon	Total des aides
26 500 €	2 500 €	1000 €	30 000 €

**56%**  
du montant  
des travaux  
pris en charge

**23074 €\*** de reste à charge pour Mr et Mme G.  
**320 €** d'économies estimées par an

\*possibilité de mobiliser les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).



Un grand nombre de travaux peuvent être pris en compte dans le cadre de l'OPAH-RU en passant par la rénovation des réseaux électriques et gaz, la reprise des revêtements sols et murs ou encore des travaux énergétiques.

## QU'EST-CE-QU'UNE OPAH-RU ?

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain**, est un dispositif d'aides visant à encourager la **restauration des logements privés et l'amélioration de leur confort**.

Fondée sur un contrat entre différents partenaires publics (Ville de Montbard, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Agence Nationale de l'Habitat), elle offre aux propriétaires occupants et bailleurs l'opportunité de bénéficier :

- **De subventions des financeurs** publics (ANAH, Conseil Départemental) et privés (caisses de retraites principales et complémentaires notamment) se cumulant avec les propres subventions de la Ville de Montbard, en matière de rénovation énergétique, adaptation des logements et rénovation de logements locatifs.
- **D'un accompagnement technique et administratif complet et gratuit**, allant de la visite à domicile à l'envoi des dossiers de demande de subvention, voire au préfinancement des travaux, par le chargé de projets Petites Villes de Demain et par l'association SOLIHA mandatée par la Ville de Montbard.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Ville de Montbard**

**Chargé de Projets Petites Villes de Demain**

**03 80 92 01 34 - [contactpvd@montbard.fr](mailto:contactpvd@montbard.fr)**

*Rendez-vous conseillé*

**SOLIHA**

**03 81 81 23 33 - [contact.cotedor@solihha.fr](mailto:contact.cotedor@solihha.fr)**

Permanence tous les **2ème mercredis du mois de 14h00 à 17h30** - Salle Louis Defer à l'Hôtel de Ville (*jusqu'au 11/10/2023 inclus, les permanences auront lieu salle W.Rousseau, 2 rue d'Abrantès, face à la mairie temporaire*).

Plus d'informations sur [www.montbard.fr](http://www.montbard.fr) - onglet « Se loger »